

Hervé Féron est intervenu en Commission des Affaires culturelles lors de l'audition de Mme Frédérique Bredin, Présidente du Centre National du Cinéma (CNC) :

\*\*\*

"Depuis 1989, le CNC propose différents dispositifs d'éducation à l'image comme « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Ces opérations visent à faire visionner des œuvres cinématographiques à des adolescents, pour leur fournir les bases d'une culture cinématographique grâce à un accompagnement pédagogique de leurs enseignants. En étudiant le dernier bilan de Collège au Cinéma pour l'année 2012-2013, on constate que c'est une réussite, pourtant, vous n'évoquez pas véritablement les éléments qui pourraient être améliorés.

La sélection des films reste insuffisamment transparente et démocratique. Des comités de pilotage départementaux ou régionaux choisissent les films visionnés sur une liste établie par une commission nationale. Lorsqu'on les consulte, les professeurs demandent des films bien différents de ceux choisis, et préféreraient des films exploitables dans leur matière. Le cinéma compte énormément de classiques et de chefs d'œuvre, et nombre d'entre eux seraient plébiscités par les enseignants et leurs élèves. Pourquoi ne pas laisser les professeurs choisir eux-mêmes les films qu'ils étudieraient en classe ?

Pour la première fois, les Instituts français s'associent à la Fête du Cinéma pour multiplier les diffusions de films français à l'étranger. Ce partenariat nouveau entre le CNC et les Instituts français est logique et nécessaire pour renforcer la place du cinéma français et le rayonnement de la France dans le monde, et on peut se demander pourquoi il n'a pas été mis en place plus tôt. Cependant, à peine 29 Instituts sur une centaine dans le monde y ont participé.

Ne pensez-vous pas que la prochaine édition devrait en mobiliser davantage ? Selon quelles modalités un Institut français peut-il participer à la fête du cinéma ? Des contraintes ont-elles pu empêcher une meilleure participation des instituts, et si oui, comment les résoudre ?

A la lecture du bilan du CNC, on apprend que ce sont toujours les films les plus chers, avec les moyens les plus conséquents, qui sont les plus rentables. Cela étant, les films les plus chers sont aussi ceux qui occasionnent le plus de pertes ; pour les 25 films les plus chers, les dépenses non recouvrées s'élèvent à 182 millions d'euros, là où elles sont de 11 millions d'euros pour les 19 films les moins chers. Si les pertes sont mutualisées, les bénéfices sont quant à eux privés. Par conséquent, les films qui sont, en moyenne, les plus susceptibles de générer des pertes, sont les plus aidés ; les films à plus petit budget sortent perdants."

\*\*\*